



AVIS PUBLIC

ADOPTIONS ET ENTRÉES EN VIGUEUR

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné que le conseil d'arrondissement de Mercier—Hochelaga-Maisonneuve a adopté :

Lors de sa séance tenue le 14 avril 2009 à 19 h, la résolution suivante :

1. Résolution CA09 270138 autorisant le projet particulier PP27-0108 (n^o dossier : 1080603018)

Le conseil d'arrondissement a également adopté lors de cette séance le règlement suivant :

1. Règlement RCA08-27009-1 modifiant le Règlement sur les tarifs (RCA08-27009).

Toute personne intéressée peut consulter la résolution et le règlement mentionnés ci-dessus au Bureau du secrétaire d'arrondissement situé au 5600, rue Hochelaga, rez-de-chaussée, durant les heures normales d'ouverture.

PRENEZ EN OUTRE AVIS, que la résolution et le règlement sont maintenant en vigueur.

DONNÉ À MONTRÉAL, CE 21^E JOUR D'AVRIL 2009.

M^e Julie Doyon
Secrétaire d'arrondissement